DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/03/2024

AFFECTATION DES RESULTATS 2023 – BUDGET VILLE

N° 2024-024

Le Conseil municipal légalement convoqué le 14/03/2024, s'est réuni le 28/03/2024 à 20h10, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 22
M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Sonia Roisin, M. Alexandre Bussière, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, Mme Sandrine Boëte, M. Gilles Guillaume, Mme Catherine Delaitre, Mme Laurence Amichaux, M. Sébastien Bouet, Mme Arlette Bourdelot, Mme Natacha El Hayek, Mme Laure Gibou, Mme Joane Besse, M. Patrick Mouchelin, Mme Emmanuelle Pic, M. Jérôme Plateau, Mme Hébé Pouchou, Mme Katia Robert-Hautemulle, M.Damien Rousseau, M. Christophe Royer.

22 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 7
M. Frédérick Baby Marinpouy à M. Gilles Guillaume
Mme Justine Giagnoni à Mme Emmanuelle Grèze
M. Sébastien Le Ferrec à Mme Sandrine Boëte
M. Jean-Marc Payen à Mme Catherine Delaitre
Mme Cécile Revoyre à M. Olivier Thomas
M. Enzo Sodano à M. Sylvain Legrand
M. Jules Thomas à M. Jérôme Cauët

Absent :
Aucun

Nombre de votant.e.s : 29

M. Sylvain Legrand a été désigné Secrétaire de Séance.

Rapporteur : Monsieur Damien ROUSSEAU

VU *le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2311-5 ;*

CONSIDERANT *l'instruction budgétaire et comptable M57 ;*

CONSIDERANT *que le compte de gestion 2023 visé par le comptable public fait ressortir, pour 2024, un excédent de 1 472 590,78 € en section de fonctionnement et un déficit de 1 246 759,33 € en section d'investissement ;*

CONSIDERANT *les restes à réaliser 2023 ;*

CONSIDERANT *la fiche de calcul des résultats ci-dessous :*

Section de fonctionnement		
Titres de recettes	*19 322 139,97 €*	
Mandats de dépenses	*17 849 549,19 €*	
Résultat de l'exercice 2023	*1 472 590,78 €*	
Reprise du résultat de fonctionnement 2022	*2 485 331,05 €*	
Excédent global de fonctionnement 2023	**3 957 921,83 €**	
Section d'investissement		
Titres de recettes	*6 314 315,85 €*	
Mandats de dépenses	*7 561 075,18 €*	
Résultat de l'exercice 2023		- *1 246 759,33 €*
Reprise de l'excédent d'investissement 2022	*1 018 308,73 €*	
Déficit global d'investissement 2023 reporté		- **228 450,60 €**
Restes à réaliser : recettes	*1 330 228,47 €*	
Restes à réaliser : dépenses	*3 137 804,32 €*	
Déficit global d'investissement 2023 avec RAR	- **2 036 026,45 €**	
Résultat global	**1 921 895,38 €**	

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté à l'unanimité :

- **CONSTATE et APPROUVE** *les résultats de l'exercice budgétaire 2023,*

- **AFFECTE** *le résultat de l'exercice 2023 de la façon suivante :*

Article 1068 (recette d'investissement) : 2 036 026,45 €

Article 002 (recette de fonctionnement) : 1 921 895,38 €

Article 001 (dépense d'investissement) : 228 450,60 €

- **DIT** *que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.*

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Monsieur Olivier THOMAS

MAIRIE DE MARCOUSSIS (Essonne)

Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20240328-DEL2024-024-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024